



Accueil de Loisirs Associé à l'École

- accueil périscolaire du matin et du soir
- pause méridienne *restauration scolaire et accueil*
- accueil de loisirs mercredis et vacances
- animation jeunesse 11-17 ans

# 2021-2022

## Règlement général des activités et guide pratique

### Commune de La Possonnière



**Approuvé par la délibération 2021-041-du 4 juin 2021**



## Table des matières

.....	1
<b>1 - Présentation de l'ALAÉ</b> .....	4
<b>2 - Modalités pour pouvoir utiliser les services de l'ALAÉ</b> .....	4
2.1 - L'inscription administrative .....	4
2.2 - La réservation des activités.....	5
<b>3 - Modalités de paiement et tarification</b> .....	6
<b>4 - Discipline</b> .....	6
<b>5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs</b> .....	7
<b>5.1 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b> .....	7
LA RESERVATION.....	7
LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT .....	7
LES TARIFS .....	8
<b>Les plus du service !</b> .....	9
<b>5.2 - RESTAURATION et PAUSE MÉRIDIANNE</b> .....	9
LA RESERVATION.....	9
LES TARIFS .....	10
<b>Les plus du service !</b> .....	10
<b>5.3 - ANIMATIONS MERCREDI ET VACANCES</b> .....	11
LES TARIFS .....	12
<b>5.4 - ACCUEIL JEUNES pour LES 11-17 ANS</b> .....	13
ANNEXES .....	14
<b>Tarification SERVICE ANIMATION Mercredi et Vacances scolaires pour les communes non conventionnées</b> .....	14

## L'«ACCUEIL de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE » : ALAÉ

### 1 - Présentation de l'ALAÉ

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École comprend plusieurs activités :

**l'accueil périscolaire du matin et du soir** sur les sites scolaires de l'école maternelle Les Petites Goganes, de l'école élémentaire Les Goganes et de l'école Saint René ainsi qu'au Ponton (rue de Landeronde),

**la pause méridienne avec la restauration scolaire**, sur les sites scolaires et le restaurant scolaire,

**l'accueil des mercredis, celui durant les vacances scolaires, et les services Jeunesse**, sur le site du Ponton,

L'ALAÉ est conditionné à la mise en œuvre d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le personnel municipal, les salariés de la Fédération des Œuvres Laïques 49, des associations et des bénévoles interviennent sur ces différents temps d'accueil. Les taux d'encadrement respectent les préconisations de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.

### 2 - Modalités pour pouvoir utiliser les services de l'ALAÉ

**Pour fréquenter l'ALAÉ il est nécessaire de procéder à une inscription administrative (1) et de réserver les « activités » (2)**

- Inscription/réservation = sur le portail famille :
  - « **inscription** » = accès à une « **activité** »
  - « **réservation** » = présence prévue de votre enfant

#### 2.1 - L'inscription administrative

Elle permet de procéder à l'ouverture des activités souhaitées et doit être mise à jour chaque année scolaire. Le dossier d'inscription est unique à l'ensemble des activités de l'ALAÉ.

Elle s'effectue en fin d'année scolaire et/ou avant l'utilisation des activités. Les formulaires sont disponibles en mairie ou auprès des coordinateurs.

Les informations à transmettre lors de l'inscription sont les suivantes :

- Coordonnées des parents
- Coordonnées d'au moins une personne majeure autre que les parents à qui l'enfant peut être confié (*obligatoire pour l'enregistrement*)
- N° d'allocataire CAF ou MSA
- Justificatif du Quotient Familial pour les allocataires MSA
- Copie du contrat d'assurance avec la mention de couverture extra -scolaire

- Fiche sanitaire renseignée et signée (dates des vaccinations)
- Autorisation parentale pour les enfants qui rentrent seuls après l'accueil
- Autorisation du droit à l'image
- Signature du règlement intérieur de l'ALÉ

### 1<sup>ère</sup> connexion au Portail famille BL enfance



- depuis la page d'accueil du site communal
- première connexion = identifiant BLenfance qui vous sera remis après inscription, (*connexions suivantes identifiant = votre adresse mail*)
- activer la fonction « je n'arrive pas à me connecter »
- réception code provisoire par mail, que vous pourrez changer.

## 2.2 - La réservation des activités

### Vous avez la possibilité :

- de faire une réservation aux activités proposées sur une période donnée (Accueil périscolaire, restauration, mercredis...)
- de déclarer l'absence d'un de vos enfants

DEMANDE DE RESERVATION ou ABSENCE :

### Attention

Les familles restent responsables de la vérification des données saisies sur le portail famille.

Chaque demande de réservation ou d'annulation adressée à l'ALAÉ

→ doit être validée par les coordinateurs de l'ALAÉ

(elle peut être refusée si le délai n'est pas correct).

Remarque : quel que soit le motif ou la durée de l'absence, la même règle est appliquée (*il n'est donc pas nécessaire de produire un certificat médical*).



### 3 - Modalités de paiement et tarification

Une facture unique et mensuelle est éditée pour toutes les activités utilisées. Elle est disponible sur le portail «BL-enfance» et **ne sera pas envoyée aux familles**. Seul le titre de recettes permettant le paiement sera transmis par courrier.

ATTENTION : pour les justificatifs fiscaux, nous vous conseillons d'enregistrer vos factures en pdf au fur et à mesure.

Les paiements sont effectués au choix, soit par :



- Prélèvement automatique (RIB + signature mandat SEPA après enregistrement en mairie),
- TIPI sur après réception du titre de recettes par courrier,
- Chèque à l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes, à envoyer à la Trésorerie de Trélazé,
- Chèques CESU selon la réglementation en vigueur pour la garde d'enfant de moins de 6 ans.

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de loisirs sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif du quotient familial, le quotient le plus élevé est appliqué.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont révisés une fois par an.

### 4 - Discipline

La politesse, le respect, la discipline sont indispensables à la vie en collectivité et au bien-être de tous. Les agents de l'ALAÉ sont attentifs à l'observation de ces règles.

**Lorsqu'un enfant aura un comportement déplacé...**

... vous en serez informé oralement dans un premier temps par l'un des responsables des services (Patricia MAINGOT pour la Restauration, Véronique TELLIER et Maël MESSAOUDI pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs).

... dans un deuxième temps, si l'enfant persévère, vous serez destinataire d'un courrier rédigé par le responsable du service concerné.

... enfin, si le comportement de l'enfant n'évolue pas, une rencontre aura lieu en mairie pouvant se conclure par une exclusion temporaire des services. Dans tous les cas, les parents seront informés de l'attitude de leur enfant.

De même, la commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol d'objets détenus par l'enfant, il est donc vivement conseillé de ne pas apporter des objets de valeur, de l'argent et/ou des jouets sur les temps scolaires et périscolaires.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Les vêtements et chaussures devront être adaptés aux activités.

## 5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs

### 5.1 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Cet accueil s'adresse aux enfants scolarisés dans les 3 écoles de la commune.

#### LA RESERVATION

- se fait en début d'année scolaire
- modification **24h avant** l'utilisation de l'activité
  - sur le portail famille
  - ou prévenir la collectivité par mail.

L'accueil est ouvert tout au long de l'année scolaire

- avant et après les temps de classe,
- du lundi au vendredi,
- de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Les trajets entre le Ponton et chaque école se déroulent à pied.

#### LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

##### Les locaux de l'accueil

**LE MATIN, JE DÉPOSE mon enfant au Ponton de 7h20 à 8h05.**

**LE SOIR, JE RECUPÈRE MON ENFANT soit :**

#### **LES PETITES GOGANES : PS, MS, GS**

16h30 : avant l'accueil du soir, à l'école

16h30-16h45 : pendant le goûter, à l'école

16h45-17h00 : trajet Ponton – **je ne peux pas récupérer mon enfant**

17h00-18h30 : au Ponton, pendant les activités

#### **Les GOGANES : CP, CE1 et CE2**

16h30 : avant l'accueil du soir, à l'école

16h30-17h30 : goûter + activités, sur le site de l'école

17h30-17h45 : trajet Ponton – **je ne peux pas récupérer mon enfant**

17h45-18h30 : au Ponton, pendant les activités

#### **Les GOGANES : CM1 et CM2**

16h30 : avant l'accueil du soir, à l'école

16h30-17h30 : goûter + activités, sur le site de l'école

17h30-17h45 : trajet Ponton – **je ne peux pas récupérer mon enfant**

17h45-18h30 : au Ponton, pendant les activités

## ÉCOLE Saint RENÉ

De 16h15 à 16h30 : avant l'accueil du soir, à l'école

16h30-16h45 : trajet Ponton – **je ne peux pas récupérer mon enfant**

16h45-18h30 : Ponton – goûter + activités + espace leçons de 17h15 à 17h45 les lundis et jeudis pour les CM sur volontariat de l'enfant.

### Le pointage

**Le pointage de l'enfant est obligatoire à l'arrivée le matin et au départ le soir. Il faut pour cela vous présenter auprès de l'animateur chargé du pointage (sur tablette). Un défaut de pointage a des conséquences sur la facturation ; vous pouvez vérifier sur votre espace famille la cohérence du pointage.**

### Le pédibus

**Pour protéger les enfants contre la pluie** durant les trajets, la collectivité remet nominativement à chaque enfant fréquentant de manière régulière le service un poncho. Celui-ci devra être restitué au moment où l'enfant ne fréquentera plus le service.

L'enfant devra disposer de son poncho dans son cartable.

**Pour la sécurité des enfants durant les trajets à pied** entre l'école et le Ponton, la collectivité met à disposition chaque jour des gilets fluos qui restent sur place.

### LES TARIFS

**SERVICE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi - Tarif horaire facturé au ¼ d'heure entamé**

Quotient familial	QF<600	601-900	901-1100	1101-1400	1401-1600	QF>1601
Tarif	1,20€	1,40€	1,60€	1,72€	1,92€	2,16€

**En cas de présence sans réservation préalable :** il sera appliqué un tarif de 0.20 c le ¼ h entamé auquel s'ajoutera le tarif de la tranche concernée.

**En cas de réservation non utilisée** l'absence sera facturée à 1.04 €. (participation forfaitaire pour coût de service).

**Au-delà de 18h30 :** application d'une pénalité de 15,60€ (l'accueil s'arrête à 18h30 et les agents n'ont pas vocation à rester au-delà de cet horaire).

### Attention

Si vous ne récupérez pas votre enfant dans les 5 minutes après la fin du temps scolaire, il sera automatiquement dirigé vers l'accueil périscolaire et le service vous sera facturé.

### Les plus du service !

**Des activités** proposées sur le temps d'accueil périscolaire du soir

**Un Espace Leçons** ouvert aux élèves de CM1 et CM2 volontaires et autonomes

#### **Pour contacter le service :**

Coordinateurs de l'ALAÉ :

au Ponton : 02 41 72 03 90 (à privilégier pour les infos pendant les horaires d'accueil)

Véronique TELLIER : 06 79 55 48 30 ou Maël MESSAOUDI : 06 21 37 04 51

Contact mairie : 02 41 72 20 75 ou [services@la-possonniere.fr](mailto:services@la-possonniere.fr)

## 5.2 - RESTAURATION et PAUSE MÉRIDIENNE

La pause méridienne se divise en deux temps :

- le temps du repas,
- des temps de loisirs et d'animation à part entière, encadrés et animés par l'équipe de l'ALAÉ.

Le service de restauration scolaire accueille l'ensemble des enfants des 3 écoles. Il fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et est assuré même en cas de grève des enseignants.

#### LA RESERVATION

- se fait en début de chaque année scolaire
- **il appartient aux familles de procéder au suivi de l'actualisation mensuelle sur le « portail BL enfance ».**

Annulation d'une réservation de repas :

- sur le portail « BL-enfance »
- au plus tard 3 jours ouvrés précédant la modification (soit hors samedi, dimanche ou jour férié). *Remarque : nous avons des contraintes imposées par le prestataire de la restauration sur la commande du nombre des repas à fournir.*

### Exemple :

- Pour un repas le lundi : je demande ou annule ma réservation au plus tard le mercredi précédant avant 17h.
- Pour un repas le jeudi : je demande ou annule ma réservation au plus tard le lundi précédant avant 17h.

#### Tout repas...

- annulé en dehors de ce délai sera facturé au tarif en vigueur, exception faite sur justificatif en cas d'hospitalisation,
- pris sans réservation sera majoré de 50%.

**Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être mis en place pour votre enfant en cas de nécessité sur prescription médicale (allergie). Un repas adapté ou de substitution sera alors proposé à l'enfant concerné et **dans ce cas seul ce type de repas pourra lui être proposé.**

**En cas de régime particulier** (sans porc, végétarien), un repas en accord avec le prestataire sera proposé à l'enfant au même tarif (prévenir lors de l'inscription).

**Aucun médicament ne peut être distribué au cours du repas.**

#### LES TARIFS

- Tarif unique à **3,65€** (en cas de non réservation tarif majoré de 50%).
- Tarif personnes extérieures : 6€

### Les plus du service !

**Des menus équilibrés** réalisés en collaboration

- avec un(e) diététicien(ne) du prestataire,
- la responsable du service restauration,
- l' élu(e) de référence
- les familles

} commission menus.

Une sensibilisation au **non gaspillage alimentaire** et **au tri sélectif.**

Des **ouvertures ponctuelles** aux familles, et autres invités de marque !

**Les menus** sont visibles sur

- le panneau d'affichage des écoles
- la porte du restaurant scolaire,
- le site internet de la commune.

**Des activités** sur le temps de la pause méridienne sont proposées aux enfants des écoles publiques qui le souhaitent, le programme étant disponible de vacances à vacances auprès des coordinateurs de l'ALAÉ.

**Pour contacter le service :**

Responsable du temps du repas : Patricia MAINGOT 02 41 72 01 05

Coordinateurs ALAÉ : Ponton 02 41 72 03 90

Véronique TELLIER 06 79 55 48 30 ou Maël MESSAOUDI 06 21 37 04 51

Contact mairie : 02 41 72 20 75 ou services@la-possonniere.fr

## 5.3 - ANIMATIONS MERCREDI ET VACANCES

Ce service s'adresse

- aux enfants âgés de 3 à 10 ans,
- de la commune,
- des communes extérieures ayant signé la convention de participation\*
- des communes extérieures non conventionnées = sous réserve de places, à un tarif majoré.

\* communes conventionnées : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-du-Fouilloux, Champtocé-sur-Loire, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire.

L'accueil des mercredis et vacances est composé :

- d'un accueil libre le matin
  - de 7h20 à 9h30
  - et de 16h30 à 18h30.
- d'un temps d'animation
  - de 9h30 à 17h30.

Les enfants sont répartis en 3 tranches d'âges :

- 3-5 ans,
- 6-7 ans
- 8-10 ans.

Les locaux d'animation sont au Ponton.

**LA RESERVATION/ L'ANNULATION** pour votre enfant se fait au minimum

- **3 jours ouvrés avant** l'utilisation de l'activité
  - sur le portail famille
  - **ou** prévenir la collectivité par mail.
  - **ou** prévenir la coordination ALAÉ secteur mercredis vacances (Maël)

**Toute réservation non annulée entraîne la facturation des jours réservés.**

## Le repas

- Pour une présence à la journée = le repas est pris sur place, il est compris dans le tarif.
- Pour une présence à la demi-journée (matinée ou après-midi), l'enfant ne déjeune pas au centre.
- Si l'enfant est présent sur le temps du repas = tarif à la journée automatiquement appliqué.
- Le repas est servi de 12h00 à 13h00 au restaurant scolaire

## SERVICE ANIMATIONS MERCREDIS & VACANCES – Tarif forfaitaire\*

### LES TARIFS

Quotient familial	QF<600	601-900	901-1100	1101-1400	1401-1600	QF>1601
Demi-journée sans repas	5,20 €	8,50 €	10,90 €	11,45 €	12,25 €	12,90 €
Journée	6,00 €	11,65 €	14,85 €	15,55 €	16,45 €	17,10 €
Camp journée	16,60 €	23,80 €	25,10 €	26,40 €	27,70 €	29,10 €

*\*Un tarif spécifique est appliqué aux familles des communes extérieures non conventionnées avec la collectivité. La grille tarifaire correspondante est annexée à la fin du document.*

### **ATTENTION :**

**Au-delà de 18h30 : application d'une pénalité de 15,60€**

### **Les plus du service !**

Des sorties sont régulièrement organisées et sans supplément (pique-nique fourni) !

Un service de transport (pédibus) est possible les mercredis pour permettre à votre enfant de rejoindre son club de sport local ou son activité culturelle locale (dans la limite d'une activité par enfant)

Des camps sont proposés pendant les vacances d'été !

## PLAQUETTE D'ANIMATION

Retrouvez toutes les informations pratiques du service dans les plaquettes spéciales « petites et grandes vacances » éditées avant chaque période et disponibles auprès des services.

### **Pour contacter le service :**

Coordinateur ALAÉ : Maël MESSAOUDI 06 21 37 04 51 ou 02 41 72 03 90

Contact mairie : 02 41 72 20 75 ou [services@la-possonniere.fr](mailto:services@la-possonniere.fr)

Blog : [possoloire-wordpress.com](http://possoloire-wordpress.com)

## 5.4 - ACCUEIL JEUNES pour LES 11-17 ANS

Cet accueil s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans, de la commune et des communes voisines, répartis en deux tranches d'âge :

- 11-13 ans
- 14-17 ans

Les activités sont ouvertes aux jeunes ayant adhéré à l'activité (selon les modalités et tarifs ci-dessous). Les inscriptions se font directement auprès du service Jeunesse au Ponton.

**Le Club Jeunes** pour les 11-13 ans se situe au Ponton :

- les mercredis de 14h à 18h en période scolaire
- du lundi au vendredi de 14h à 18h durant les vacances scolaires (selon programme).

**Le Bar Associatif**, ou l'accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans, a lieu dans l'« ancienne bibliothèque » (rue de Landeronde) :

- les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 19h à 22h en période scolaire
- les mercredis et vendredis de 14h à 18h, les jeudis de 19h à 22h en période de vacances scolaires.

**La tarification de l'accueil jeunesse** est composée d'une adhésion forfaitaire et d'un carnet d'activités d'une valeur de 15€ permettant au jeune de « gérer » ses activités durant les vacances :

	11-13 ans		14-17 ans	
	Adhésion semestrielle	Carnet d'activités	Adhésion annuelle	Carnet d'activités
Tranches 1 à 6	20€	15€	15€	15€

**Des tarifs spécifiques** sont appliqués pour certaines activités, notamment pour les séjours européens ou au ski.

## ANNEXES

### Tarification SERVICE ANIMATION Mercredi et Vacances scolaires pour les communes non conventionnées

<b>Tarification SERVICE ANIMATIONS Mercredi et Vacances scolaires communes non conventionnées</b>	QF <600	QF 601- 900	QF 901- 1100	QF 1101- 1400	QF 1401- 1600	QF >1601
Demi- journée sans repas	6,05€	9,80€	12,40€	13,15€	14.10€	14,85€
Journée	7,30€	13,40€	17.05€	17,90€	18,90€	19,70€
Camp journée	20,00€	27,00€	29,00€	31,00€	32,00€	34,00€





## ALAE 2021-2022

Activité	Horaires	Délais résa/anul	Responsable	Tarifs	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
Restauration scolaire	12h00-13h00	3j ouvrés	PM	Tarif unique	3,65 €					
AEP matin/soir	7h20-8h20 16h30-18h30	1j ouvré	VT	Tarif à l'heure*	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,72 €	1,92 €	2,16 €
ALSH mercredi Journée	7h20-18h30	3j ouvrés	MM	Journée avec repas	6,00 €	11,65 €	14,85 €	15,55 €	16,45 €	17,10 €
Matin	7h20-12h00	3j ouvrés	MM	1/2 journée sans repas**	5,20 €	8,50 €	10,90 €	11,45 €	12,25 €	12,90 €
Après-midi	13h00-18h30	3j ouvrés	MM	Journée avec repas	6,00 €	11,50 €	14,70 €	15,40 €	16,25 €	16,95 €
ALSH vacances Journée	7h20-18h30	3j ouvrés	MM	1/2 journée sans repas**	5,20 €	8,40 €	10,75 €	11,30 €	12,10 €	12,75 €
Matin	7h20-12h00	3j ouvrés	MM	Tarif à la journée	16,60 €	23,80 €	25,10 €	26,40 €	27,70 €	29,10 €
Après-midi	13h00-18h30	3j ouvrés	MM							
ALSH camp/jours	La journée	3j ouvrés	MM							

Club Accès libre 11-13 ans	Mer 14h-18h sem scolaire Lun à ven 14h-18 h vacances scolaires		MM	Adhésion semestrielle	20 €					
BAR associatif 14-17 ans	Mer 14h-17h et ven 19h-22h sem scolaire Mer et ven 14h-18h et jeu 19h-22h vac scolaires		MM	Adhésion annuelle	15 €					
Carnet d'activité	/	/	MM	Renouvelable	15 €					

VT Véronique Tellier - PM Patricia Maingopt - MM Maël Messaoudi - ALAE Accueil de Loisirs associé à l'école - AEP Accueil éducatif périscolaire - ALSH Accueil de loisirs sans hébergement

\* tarif à l'heure facturé au 1/4 h entamé

\*\* La 1/2 journée avec repas sera facturée au prix d'une journée